

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	9
• absents	5
• exclus	1

De la commune LAVANCIA

Séance du 31 août 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
24 août 2026

Date d'affichage :
24 août 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°
2026-08-31/04
Recrutement de la
secrétaire générale
de mairie

M. JAILLET Bernard

Étaient présents :

JAILLET Bernard - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - PERRODIN
Émilie - MULTIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert -
BUNOD Alexandra - MALEIRO Julie - FREITAS Laure -

Secrétaire de séance :

M. HUGONNET Marc



Délibération n°2026-08-31/04

Recrutement de la secrétaire générale de mairie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de pourvoir au poste de Secrétaire Général de Mairie, vacant depuis juillet 2026 ;

Considérant que l'appel à candidatures a permis de recevoir une seule candidature, celle de Madame Sarah SCHMITT ;

Considérant que Monsieur le Maire, en sa qualité de père de la candidate, s'est abstenu de participer au débat et au vote ;

La commune de Lavancia-Epercy a enregistré en juillet 2026 la démission de son Secrétaire Général de Mairie (SGM).

Face à cette vacance, un appel à candidatures a été publié sur le site de l'employeur public.

Une seule candidature a été reçue, celle de Madame Sarah SCHMITT, fille de Monsieur le Maire.

Conformément aux règles de déontologie et d'impartialité, Monsieur le Maire ne participera ni au débat ni au vote relatif à cette candidature.

Après examen, le Conseil Municipal propose d'approuver, à la majorité des voix, le recrutement de Madame SCHMITT pour une durée d'un an, avec une réévaluation de son contrat avant son terme.

Par ailleurs, il est prévu de déléguer les signatures relatives à cet agent au 1er adjoint au Maire.

Délibération n°2026-08-31/04

Recrutement de la secrétaire générale de mairie

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 039-213902836-20260831-2026_08_31_04-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

- APPROUVE le recrutement de Madame Sarah SCHMITT en qualité de Secrétaire Générale de Mairie pour une durée d'un an, à compter de la date de signature du contrat.
- PRECISE que le renouvellement du contrat de Madame SCHMITT fera l'objet d'une nouvelle délibération avant la fin de la période initiale.
- DELEGUE au 1er adjoint au Maire la signature de tous actes et documents relatifs à l'agent recruté.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET